

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Caplan tiendra une séance extraordinaire le 16 décembre à 19 heure, à la salle multifonctionnelle au 2 boulevard Perron Est pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027

Donné à Caplan, ce 3 décembre 2024

*François Bouchard*

François Bouchard

Directeur général et greffier-trésorier